

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017

Présents : Roger VIVERT, Claude CLARON, Anne-Marie MEUNIER, David VINCENT, Eric BALAN, André CLARON, Nicole LE COZ, Claire DORBEC, Fabrice TARLET, Philippe OGIER, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Bernadette ARNOUX, Denise PIOT, Patrick GINET, Joëlle LUTAUD, Monique BLANC, Josette JASSERAND, Gilles ROISSE

Absents : Florence PERRIN, Chantal KRAMP, Mickaël GAUDIN, Philippe GROSSIORD, Catherine PAILLAT,

Pouvoirs : Chantal KRAMP donne pouvoir à Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Florence PERRIN donne pouvoir à Roger VIVERT, Mickaël GAUDIN donne pouvoir à André CLARON, Catherine PAILLAT donne pouvoir à Monique BLANC,

Secrétaire de séance : *Bernadette ARNOUX*

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 20 janvier 2017 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 17 voix / Abstention : 1 voix / Contre : 0 voix

En préambule, Monsieur le Maire rend compte de la discussion relative au PLUi qui s'est tenue à la CCVL à l'occasion d'une commission d'orientation communautaire (COC) le 9 février 2017. La position de la commune de Thurins avait été au préalable transmise par courrier à la CCVL et à l'ensemble des autres communes de la CCVL. Elle a servi de base à la discussion communautaire, et 2017 pourrait être l'année de la réflexion vers le PLUi, bien que pour le moment, règlementairement parlant, la minorité de blocage existe au sein de la CCVL puisque 3 collectivités vont délibérer contre le transfert de cette compétence.

2. Délibérations

Délibération n°2017-005 : Approbation du Plan Educatif Territorial n°2 (PEDT)

A l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014, la commune de Thurins avait conclu un Plan Educatif Territorial avec l'Etat, réglant ainsi les modalités d'organisation des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP). Le PEDT a été conclu pour 3 années, jusqu'à 2017. Il convient donc de le reprendre, de le modifier en incluant notamment le temps périscolaire puisqu'il s'agit d'une nouvelle demande de l'Etat.

Monique BLANC explique le projet de Plan Educatif Territorial (PEDT) n°2 qui est proposé pour la période de 2017 à 2019 inclus, et réglant l'organisation des temps périscolaires, NAP compris. Elle expose que différents rythmes scolaires ont été étudiés au sein du comité de suivi des NAP qui regroupe enseignants, parents d'élèves, MJC et commune. Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de chaque solution, le maintien du rythme actuel a été acté.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve le Plan Educatif Territorial (PEDT) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-006 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes

La constitution d'un groupement de commandes est une action du schéma de mutualisation de services de la CCVL et de ses communes membres. Il concourt à la volonté exprimée par la CCVL et ses communes membres

dans le schéma de mutualisation précité de constituer des groupements de commandes afin de réaliser des économies d'échelle. Aussi, il est proposé aujourd'hui la constitution d'un groupement de commandes pour des achats de fournitures de bureau, de papier, matériel pédagogique, cartouches d'encre et enveloppes (5 lots). Le groupement est soumis à la procédure de passation des marchés publics et/ou accords-cadres suivant les articles susvisés.

Préalablement, une estimation des besoins a été établie par commune pour chacun des 5 lots proposés, à savoir :

- lot 1 : fournitures de bureau
- lot 2 : fournitures de papier
- lot 3 : matériel pédagogique
- lot 4 : cartouches d'encre
- lot 5 : enveloppes avec et sans logo

Les communes souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont au nombre de 6 : Brindas, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron. Elles s'engagent dans le cadre de la convention proposée sur des besoins minimums annuels. Toutes les communes de la CCVL ne s'engagent pas dans ce groupement parce que certaines ont des marchés publics en cours. A noter que la CCVL est désignée comme coordinateur du groupement de commande.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire précise que la réflexion intercommunale sur la Pacte Fiscal et Financier devrait reprendre en 2017.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-007 : Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 a été arrêté par délibération du Comité Syndical du SYTRAL en date du 9 décembre 2016. Le premier PDU de l'agglomération lyonnaise a été approuvé en 1997, le second en 2005, et le 5 mars 2015, le Comité syndical a mis en révision de nouveau ce document qui représente une démarche de planification sur plusieurs années, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements.

Le projet de nouveau PDU vise à maintenir voire renforcer la dynamique actuelle en faveur d'une organisation efficiente des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo en définissant une organisation globale des déplacements, financièrement viable et équitable, et mettant en regard les modes de vie des habitants, l'impératif d'un dynamisme économique, l'indispensable réduction des nuisances liées aux déplacements et leur niveau d'acceptabilité sociale.

Monsieur le Maire rappelle que ce document a été élaboré en concertation ; il a lui-même participé à plusieurs réunions sur des thématiques diverses. Le souci majeur du SYTRAL est bel et bien de prendre en compte les considérations environnementales et sociales, et pas uniquement économiques.

Nicole LE COZ et Anne-Marie MEUNIER regrettent la réduction de l'offre de transport subie cette dernière année, avec la disparition de la ligne 73 et la moindre fréquence du 2ex. Il faut savoir que des comptages réguliers sont effectués sur les lignes, à des moments différents, afin d'adapter l'offre au besoin. Patrick GINET pense qu'il faut que l'offre rejoigne le besoin quotidien de l'habitant. Néanmoins, l'harmonisation des différentes lignes de

transport semble compliquée. Il faut aussi intégrer une logique de coût, même si elle ne doit pas être au détriment de l'offre, au risque d'encore plus baisser la fréquentation.

En conclusion, le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise en ce qu'il tente de trouver un équilibre social, économique et environnemental en matière de transports urbains. Le conseil municipal souhaite en revanche une adaptation de l'offre de transports plus proche de la réalité de terrain, notamment sur la rotation des lignes 2ex, et sa concordance avec d'autres lignes régulières de transport. Enfin, le conseil municipal rappelle que c'est la qualité de service qui rend l'offre plus attractive. C'est ainsi que pour inciter les personnes à prendre les transports en commun, il convient de proposer un service qui correspond aux attentes et à un niveau de service de qualité.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-008 : Subventions aux associations et participations communales

Après avoir rappelé que la commune de Thurins réserve ses subventions aux seules associations d'intérêt direct communal, et en prenant en compte le contexte financier délicat actuel, Claude CLARON, premier adjoint, invite le conseil municipal à délibérer sur l'attribution des subventions aux associations, dont le détail se définit comme suit :

Subventions aux associations	2017
ABAPA	300,00
ADMR	3 670,00
Amicale des sapeurs pompiers	225,00
Anciens Afrique du nord	100,00
Anciens combattants	100,00
FCVL (football club des vallons du Lyonnais)	2 200,00
Prévention routière	180,00
Les Bleuets	1 325,00
MJC (part fonctionnement)	4 950,00
MJC (activité musique)	2 150,00
Secours catholique de Thurins	90,00
Thurins Théâtre	900,00
Judo	1 175,00
Tennis	620,00
Alcaly	420,00
Association de recherche histoire et patrimoine	300,00
Association Passerelle pour YOUTOU	160,00
Association des conscrits	250,00
Full contact	800,00

**Soit un total général de
+ réserve non affectée**

19 915 €

1 000 €

Claude CLARON sollicite en outre le conseil municipal pour l'attribution des participations communales suivantes :

Subventions écoles		2017
Projet école publique maternelle		688,00
Projet école publique primaire		1 278,00
OCCE Coopérative scolaire publique école maternelle		544,00
OCCE Coopérative scolaire publique école primaire		1 010,00
Classe verte école publique		1 000,00
	TOTAL	4 520,00

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve les montants des subventions tels qu'exposés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mandatements.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-009 : Contrat d'association OGEC – subvention communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat d'association signé avec l'OGEC en 2007 pour la participation communale au fonctionnement de l'école privée. Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'attribution de la subvention pour l'exercice 2017, qui s'élève à 54 752 €.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée pour un montant de 54 752 € pour l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-010 : Contrat enfance jeunesse – subvention communale

Monique BLANC, adjointe, rappelle au conseil municipal le contrat enfance jeunesse signé en 2015. Trois actions sont inscrites : poste de coordination de l'animation communale, accueil de loisirs espace jeunes et accueil de loisirs périscolaire.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'attribution de subventions pour l'exercice 2017, à la Maison des Jeunes et de la Culture, gestionnaire des animations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Contrat enfance jeunesse		2017
MJC Animation espace jeunes (12 - 18 ans)		42 000,00
	TOTAL	42 00,00

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve le montant de la participation communale aux frais de mise en œuvre par la Maison des Jeunes et de la Culture du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant de 42 000 € pour l'exercice 2017.

La fréquentation de l'espace jeunes est plutôt en hausse, et, fait nouveau, partagé entre filles et garçons. De nombreux projets naissent ou se réalisent, comme par exemple créer un compost dans le village, aider à distribuer les colis de Noël, ...

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-011 : Contrat association François Couzon

Monsieur le maire explique que la municipalité utilise régulièrement la « salle des fêtes de Thurins », salle Saint-Martin qui appartient à l'association François Couzon.

Depuis plusieurs années, il a été convenu un accord de participation de la commune relative aux frais de fonctionnement de la salle à l'occasion de l'occupation à titre communal et gratuit pour ses cérémonies ainsi que pour les écoles et diverses associations thurinoises reconnues d'utilité locale, et conformément au planning annuel des manifestations arrêté au courant du mois d'octobre de chaque année. La base de la convention correspond à un montant annuel de 8 000 €.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Thurins et l'association François Couzon pour le montant annuel 2017 de 8 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-012 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune et de faire correspondre celui-ci aux besoins identifiés, il est proposé diverses modifications :

Suppression de deux postes vacants :

Deux postes sont actuellement vacants et ne seront pas pourvus prochainement, soit :

- Un poste affecté aux garderies périscolaires ouvert à temps non complet (17h30) au grade d'adjoint d'animation
- Un poste d'ATSEM ouvert à temps non complet (29h30).

Augmentation de temps de travail :

Par ailleurs, en raison de l'absence régulière d'un agent au service administratif, il a été proposé à deux agents de prendre de nouvelles missions en plus de leurs missions habituelles.

Cette charge de travail supplémentaire se traduit par l'augmentation de temps de travail pour deux postes :

- Pour le poste de « Chargé d'urbanisme » ouvert au cadre d'emploi d'adjoint administratif il est proposé d'augmenter le temps de travail de 1h00 hebdomadaire et de faire évoluer ce poste à temps non complet de 31 heures à 32 heures hebdomadaires.
- Pour le poste de « Chargé d'accueil et élections » ouvert à temps non complet à 19 heures hebdomadaires ; il est proposé de faire évoluer ce poste à 24h30 hebdomadaires.

Modification de l'intitulé d'un poste :

Suite à la disponibilité sollicitée par un agent, l'organisation des services techniques a été revue et le poste de « chef d'équipe » ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique est désormais un poste d'agent polyvalent voirie/espaces verts et bâtiments.

Présentation du tableau des effectifs et des postes ouverts :

Enfin, il est proposé de présenter le tableau des effectifs selon les postes ouverts par la collectivité et le ou les cadres d'emploi auxquels ces postes peuvent être pourvus. Cette présentation permet plus de souplesse à la collectivité dans le suivi de ces effectifs et l'évolution professionnelle des agents. Elle permet d'intégrer les récentes modifications au sein des carrières des différents agents de la commune.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

- a) Le conseil municipal acte du report de la délibération relative à la prise de compétence nouvelle par le SYDER en matière de borne de recharge pour véhicule électrique. La commune est en effet en attente du retour de la CCVL à propos de financements.

Claude CLARON note également l'effet positif de l'extinction de l'éclairage nocturne puisque le coût de la consommation baisse de 6 549 € encore cette année.

- b) Par l'intermédiaire de son président Daniel MALOSSE, la CCVL s'engage sur un montant financier de 500 000 € pour l'investissement dans le projet jeunesse, visant à porter notamment le TYM.
- c) 168 questionnaires ont été retournés en mairie pour l'enquête sur les commerces. C'est un bon niveau de retour. Le résultat sera donné par la CCI fin mars / début avril.
- d) Maison de Santé : une sage-femme va signer fin février pour débiter son activité début avril 2017. D'autres pistes de professionnels sont en cours. Il reste environ 140 m² de disponibles.

Fin 22h30